

BACO,

MAIRE DE NANTES,

A LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS REPRESENTANS,

LES papiers m'apprennent les motifs du décret qui a ordonné ma réintégration à l'abbaye.

Nommé au scrutin et envoyé par mes concitoyens pour donner des *instructions* à la Convention, aux termes d'un décret, j'ai rempli le vœu de mes commettans ; j'ai été détenu un mois à l'abbaye ; j'ai satisfait aux représentans ; j'ai été interrogé, l'objet de la loi a été rempli.

Votre comité de sûreté générale, sur mon interrogatoire, sur les pièces déposées, a pensé que mon élargissement devenoit un acte de justice ; la Convention l'eût pensé aussi, si les faits lui avoient été connus.

Le représentant Thuriot a observé que lorsque des patriotes étoient incarcérés à Nantes, sur des ordres *contre-révolutionnaires*, il étoit étonnant que le maire eût été élargi ; le représentant Thuriot a été trompé, pas un patriote n'a été incarcéré à Nantes.

Dans l'espace de huit jours, seize commissaires du pouvoir exécutif étoient arrivés à Nantes ; les républicains de cette ville, moins occupés de leurs malheurs que des intérêts de la république, avoient été offensés de leurs somptueuses dépenses. Trois de ces commissaires s'étoient permis, dans un cabaret, des discours tendant à armer les citoyens les uns contre les autres ; ils furent dénoncés, conduits au conseil-général. Ils dirent qu'ils avoient été envoyés par le citoyen Roussin : deux déclarèrent ne savoir ni écrire ni signer. Cependant ils avoient mission de prendre état des hôpitaux et des subsistances. Le conseil, après audition des témoins, vu une carte d'émigré aux armes impériales qui se trouva dans la poche de l'un d'eux, pensant que des hommes incapables d'une mission aussi importante étoient criminels de l'avoir acceptée, envoya à la Convention et au ministre le précis de leurs interrogatoires ; les croyant au moins suspects, il en renvoya deux devant les juges compétens.

Un autre individu, depuis six semaines, couroit les cafés en muscadin, provoquoit les jeunes gardes nationales, ne faisoit aucun service dans une ville où les citoyens se battent

toutes les semaines contre les rébelles ; il fut conduit au conseil ; là il dit qu'il étoit patriote, il n'en donna d'autre preuve que son allégation ; il ne s'étoit présenté à aucune des administrations ; il pouvoit être un émigré et un espion de Pitt, il parut suspect ; le conseil auroit cru se rendre coupable s'il ne l'eût pas renvoyé au tribunal. Depuis, ce même homme m'a assuré, au comité de sûreté générale, qu'il étoit bon citoyen et qu'il me le prouveroit en déposant contre moi ; malgré sa parole, je ne crois pas encore à son civisme.

Tous ces citoyens ont été élargis il y a du temps.

Voilà, représentans du peuple, la pure vérité ; voilà le crime si cruellement reproché, si sévèrement puni en ma personne.

Vous dirai-je que le voisinage des rébelles, forts et audacieux, l'indisposition de tous les habitans des campagnes environnantes, l'agitation des esprits, l'incertitude des subsistances ont dû armer les dépositaires de l'autorité d'une défiance naturelle, les forcer à des mesures que dans l'éloignement, dans l'ignorance des localités on ne peut ni juger ni apprécier. Si, malgré les attaques ouvertes et cachées, les suggestions insidieuses, les mensonges débités, les piéges tendus à la bonne foi, la ville de Nantes, si importante par sa position, a été conservée intacte, si les habitans se sont montrés calmes et intrépides dans les combats, s'ils ont toujours respecté et protégé la loi, croyez, citoyens représentans, que les administrateurs n'ont pas démérité.

Je prie la Convention de rapporter le décret qui a ordonné ma réintégration, pour que je ne sois pas puni deux fois. Je la prie de me rendre à mes fonctions, je m'en crois digne ; la pièce ci-jointe prouvera au moins que j'ai l'estime de

mes concitoyens ; s'il en est un qui m'accuse d'une injustice ; qu'il parle ; s'il a la confiance de mes concitoyens, avec plaisir je demanderai moi-même ma démission, et avec joie je rentrerai au milieu de mes braves frères d'armes les grenadiers de Nantes, et avec eux je combattrai les rébelles, en leur rendant les blessures que j'en ai reçues.

Signé, BACO.

LES DIX-HUIT SECTIONS

DE LA VILLE DE NANTES,

A LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

SANS contrainte, comme sans intérêt, nous allons vous dire la vérité; nous vous la représenterons sans vêtement et sans parure.

Les habitans de la cité de Nantes, profondément et justement affligés de la détention de Baco, leur maire, nous députent vers vous, pour vous présenter, non-seulement les preuves de son innocence, mais encore celles de son constant amour du régime républicain.

Ces preuves sont consignées dans l'extrait des procès-verbaux des sections légalement assemblées, et dans le témoignage authentique de tous ceux qui combattoient à son côté dans notre honorable journée du 29 juin. Nous offrons de déposer ces pièces sur le bureau, et nous désirons que lecture en soit faite en présence de l'assemblée et des tribunes qui ont entendu l'inculpation grave lancée contre

celui en faveur duquel nous sommes chargés de réclamer, vous y verrez, représentans, que Baco n'a cessé de faire observer les lois, et de s'y soumettre, qu'il a constamment mérité l'estime de ses concitoyens ; et vous en conclurez, que les clameurs élevées contre lui, ne sont que les cris de la bonne-foi trompée, de l'ignorance abusée, de la défiance qui se tourmente ou de l'ambition qui s'irrite.

Mais ce que ne vous diront pas ces pièces, dont nous sommes porteurs, notre devoir est de vous le dire ; car notre mission est de peindre Baco tel qu'il est.

Baco naquit républicain, la nature le doua d'un cœur sensible, d'une âme élevée et d'un tempérament ardent. Elle ne le ne fit point ambitieux, ni rampant ; elle voulut qu'il fut libre, et qu'il ne reconnût pour maître que la loi et les principes. Il y a toujours été fidèle, et c'est lui qui osa plus d'une fois s'élever contre le pouvoir usurpé et arbitraire des parlemens que nous avons détruits ; lui qui fut deux fois victime de l'abus de leur puissance, que l'on soupçonne d'avoir voulu rendre à la vie le monstre qui deux fois l'avoit si cruellement maltraité.

Comment a-t-on pu soupçonner d'intelligence avec les rébelles de la Vendée, celui qui fut pillé par eux ; celui qui, dans un voyage qu'il fit à Saint-Leger où nos troupes étoient encore, courut les risques de la vie, pour, avec un seul gendarme, courir sus à Charette, l'un des chefs de brigands, et qui ne le manqua que de quelques minutes.

Comment a-t-on pu soupçonner le même homme qui, presque sous sa seule responsabilité, renvoya chez les revoltés, trois de nos concitoyens leurs prisonniers, qui venoient proposer un échange, pour acquérir sans doute et s'y

faire reconnoître une existence politique ; qui, bravant les plaintes et les sanglots de nos concitoyennes affligées, fit confirmer, par un arrêté public des trois administrations réunies, celui pris par un comité de sûreté générale qu'il présidoit peut-être alors.

Enfin, comment a-t-on pu soupçonner Baco de se concerter avec les brigands royalistes, lui qui, quelques jours avant le 29 juin, recevant de la part de leurs chefs, un projet de capitulation, qui promettoit la conservation des propriétés, si l'on rendoit les armes et la place, et qui menaçoit du pillage si l'on tiroit un seul coup de canon ; lui qui, disons-nous, renvoya ces émissaires sans réponse ; lui qui, pour ne pas effaroucher les timides, garda le silence sur l'objet de ce message, et n'en fit part qu'à quinze ou vingt grenadiers républicains bien prononcés qui, en approuvant sa conduite, promirent de se taire sur ce qu'ils venoient d'apprendre ; lui qui enfin, pour ne pas rendre sa discrétion infructueuse ou nuisible, parcourut tous les postes le 29 vers deux heures du matin, encourageant les uns et les autres par sa présence et son exemple.

On a dit que douze cents couverts étoient préparés le 29 pour recevoir les brigands, et que Baco le savoit bien. Ah ! si Baco le savoit et s'il vouloit en faire profiter les rébelles, Baco fut bien mal-adroit, car sa conduite en ce jour ne devoit pas favoriser l'introduction de ces scélérats ; mais le fait est faux, et nous oserions gager que ce jour il n'y a eu peut-être pas un seul pot-au-feu dans Nantes ; chacun étoit à son poste, et l'on ne s'occupa de soi qu'à dix heures du soir.

Représentans ! nous n'avons plus qu'un mot à dire, notre

mission nous commande de le prononcer, c'est que, sans vouloir approuver le ton d'emportement de Baco dans sa réponse à l'inculpation déchirante lancée contre lui, nous vous observons que l'homme dont l'âme est élevée, reçoit avec le silence du mépris les affronts que peut lui faire un être dont on ne fait pas cas; mais qu'il s'irrite contre les inculpations imméritées de l'homme qu'il estime.

Représentans! vous venez d'entendre la vérité, nous espérons, vos frères de Nantes espèrent que l'aurore du règne des lois et de la justice s'embellira du triomphe de l'innocence, et que Baco sera rendu à la liberté qu'il chérit comme vous, et pour laquelle son sang a coulé et couleroit encore si les circonstances le commandoient.

Suivent les signatures des membres du conseil général de la commune, nommés par les sections de la ville pour la rédaction de leurs vœux, conformément à leurs arrêtés déposés au comité de sûreté générale.

Cette pétition avoit été redigée pour être lue à la barre par deux députés de Nantes, envoyés par les habitans, et repartis au moment de la sortie du maire de Nantes.

De l'imprimerie de VALADE, fils aîné, rue J.-J. ROUSSEAU, n°. 12. (septembre 1793.)